

## Commune de FISMES

### Informations et décisions prises par la collectivité

Lundi 4 mai 2020

Communiqué à l'attention de la population Fismoise

Date : lundi 4 mai 2020

En cette période où notre pays reste confronté à une crise sanitaire sans précédent dans l'ère contemporaine, les autorités ont annoncé la date du 11 mai prochain pour une sortie progressive de la situation de confinement de la population.

**La commune de Fismes tient à présenter les premières mesures qu'elle a décidé de prendre dans cette perspective.**

#### **Hôtel de Ville :**

La Mairie est fermée au public depuis le début du confinement, il y a plus d'un mois maintenant. Une permanence téléphonique a été maintenue et la continuité de services a été évidemment assurée par les élu.e.s comme par les différents services municipaux ainsi que ceux du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Les services techniques ont déjà repris complètement leurs activités.

**L'Hôtel de ville sera réouvert au public dès le lundi 11 mai prochain. Elle sera ouverte du lundi au vendredi, selon les horaires suivants : 9h-12h et 15h-18h.**

Les mesures barrières seront strictement respectées (seulement deux personnes pourront rentrer en même temps dans la mairie).

#### **Distribution de masques :**

En coordination avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, **des masques seront mis à disposition gratuitement à chaque habitant de Fismes.**

**Aux environs du 11 mai, des masques chirurgicaux seront distribués à chaque Fismois.**

**La distribution sera réalisée par voie postale, et chaque foyer recevra 6 masques.**

Cette méthode permet d'éviter tous déplacements et de réduire tout risque sanitaire.

Une distribution complémentaire pour les enfants scolarisés se fera via les écoles et les collèges.

**Une seconde distribution - toujours gratuite - sera réalisée fin mai pour chaque Fismois.e, avec un masque lavable en tissu et un masque chirurgical.**

#### **Cimetières :**

Par ses instructions, l'État nous impose de maintenir une fermeture au public des cimetières depuis le 17 mars, et ceci jusqu'à la fin de la période stricte de confinement du 11 mai. Nous savons comment cette mesure se révèle être difficile et douloureuse.

**Le cimetière de Fismes sera réouvert dès le lundi 11 mai prochain**

**Les horaires habituels seront maintenus.**

Bien évidemment, chacun.e se devra de respecter les gestes barrières.

Il sera demandé à chacun.e d'amener son matériel pour l'entretien des tombes (arrosoirs, etc.).

**Médiathèque Municipale Albert Camus :**

**La Médiathèque de Fismes sera également progressivement réouverte à la population, ceci dès le mardi 12 mai prochain.**

Des mesures seront mises en place et le nombre de personnes dans l'établissement sera strictement limité à deux personnes.

**Marché hebdomadaire :**

Les marchés ont été interdits - par arrêté préfectoral - depuis le début du confinement. Le marché hebdomadaire du Fismes a donc dû être neutralisé depuis lors.

**Dès le samedi 16 mai prochain, le marché de Fismes pourra de nouveau se tenir chaque semaine.**

**Dans un premier temps, entre 08h et 12h, seul le marché alimentaire sera organisé (avec une dizaine de producteurs, tels maraîchers, bouchers, fromagers, ...).**

Seule la Place de la Résistance accueillera ce marché et pour débiter, du barriérage ainsi qu'un sens de circulation, seront mis en place pour permettre de réguler l'affluence et assurer une parfaite sécurité.

**Scolaire, crèche et école municipale de musique :**

La Communauté Urbaine du Grand Reims est depuis 2017, compétente sur les aspects scolaires et périscolaires, celle-ci détaillera très prochainement en lien avec l'Éducation Nationale et la Commune, ces questions et les modalités en vue de la rentrée des enfants en Maternelle comme en Primaire.

Il en est de même pour le Collège Thibaud de Champagne, sous compétence pour sa part du Conseil Départemental de la Marne.

**La crèche municipale de Fismes, la Maison des Toupetix, réouvrira de façon progressive à partir du 11 mai**

**L'École Municipale de Musique de Fismes ne réouvrira pas, quant à elle, ses portes avant cet été.** Un courrier de la Directrice de l'école et de Monsieur le Maire, sera adressé à tous les élèves musiciens très prochainement pour préciser cette fin d'année perturbée.

---

Toutes ces décisions pourront être remises en question si la situation sanitaire se dégradait et devait imposer malheureusement de nouvelles mesures contraignantes.

Pour finir, nous saluons l'ensemble de la population qui a fait preuve de responsabilité en respectant au mieux les strictes mesures de confinement définies par les autorités, souvent difficiles et bien longues pour chacune et chacun.

Nous savons que nous pourrons compter de nouveau sur cette responsabilité et la solidarité de la population, car elles contribueront à sortir collectivement du confinement et de la crise épidémique de la meilleure des façons.

En vous remerciant et portez-vous bien,

Jean-Pierre PINON  
*Maire de Fismes*